La démarche BDNA, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Notre accompagnatrice BDNA, opérant à l'agence Bordelaise mais pas que, répond à vos questions sur la démarche BDNA.

BDNA, ça veut dire quoi ?

On parle de démarche BD pour **Bâtiments Durables**. La démarche BD est une démarche appliquée dans un **contexte régional**. La démarche BDNA a été créée en 2020 en Région Nouvelle-Aquitaine par le Cluster Odéys. Elle succède à :

- la démarche BDM créée en 2009 en SUD PACA,
- la démarche BDO créée en 2013 en Occitanie,
- puis à la démarche BDF créée en 2016 pour la région Ile-de-France.

D'autres régions poursuivent sur cette voie également : Bourgogne Franche-Comté (BDBFC) et Bretagne (BDB) plus récemment.

Quelles sont les particularités de cette démarche environnementale ?

La démarche BDNA est une démarche environnementale adaptée à son territoire. Elle repose sur 3 piliers :

- d'abord un **référentiel contextualisé** au territoire co-construit avec les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine, regroupant 7 thématiques pour une vision globale (gestion de projet, site, ESS, énergie, eau, ressources et matériaux, confort et santé)
- ensuite un **accompagnement** réalisé par 2 acteurs clés :
  - l'accompagnateur BDNA (qui peut-être un AMO ou directement intégré à la MOE) : il va travailler avec l'équipe projet pour inscrire le projet dans la démarche
  - le référent ODEYS : il va s'assurer du respect de la démarche et du niveau d'ambition atteint.
- Des passages en **commission** à 3 étapes clés du projet pour faire le point sur l'atteinte des ambitions : en conception, en réalisation et en fonctionnement.

La démarche BDNA, ce n'est ni un label, ni une certification. Elle repose sur un système participatif de garantie (SPG). La démarche s'appuie sur des professionnels volontaires et implique à fond l'équipe projet (MOA, MOE, AMO) dans l'amélioration du projet.

Elle propose 4 niveaux de reconnaissance plus ou moins ambitieux : **CAP, Bronze, Argent, Or**. Et oui comme les médailles des JO !

A quel type de projet s'applique-t-elle ?

Elle s'applique aux projets de rénovation et aux bâtiments neufs, et à une grande diversité de bâtiment : Tertiaire, Enseignement, Industrie, Logement individuel et collectif.

La commission : qu'est-ce que c'est ? et quel est son rôle ?

Chaque projet va devoir passer devant la commission d'évaluation à 3 moments clés (conception, réalisation et usage). La commission d'évaluation est composée de professionnels volontaires : MOA, Bureaux d'études ou encore AMO. Elle a pour mission d'évaluer le projet sur sa cohérence durable, sur son innovation, et d'échanger dans une philosophie de **bienveillance** avec l'équipe projet pour faire progresser le projet dans les phases suivantes, pour des projets toujours plus vertueux.

Bon à savoir : les commissions sont publiques et ouvertes à tous. Chacun peut y assister, participer aux échanges en posant des questions à l'équipe projet et aussi se nourrir des bonnes idées mises en œuvre sur le territoire.

A quoi ça sert de s'inscrire dans cette démarche ?

Les intérêts sont multiples :

- faire **progresser et optimiser le projet** grâce aux retours d'expériences
- **valoriser une opération immobilière vertueuse** et une **démarche en faveur du développement durable**
- permettre la **montée en compétence des professionnels du territoire** ainsi que la **structuration et le développement des filières locales**
- **reconnaitre et mettre en valeur l'effort d'innovation**.

Combien ça coûte ?

C'est une question qui revient régulièrement dans les discussions, car pas de projet sans investissement ! Concrètement la démarche coûte :

- l'inscription du projet auprès d'Odéys (coût qui dépend de la taille de l'opération)
- la mission de l'accompagnateur BDNA.

Ensuite le « surcoût » éventuel du projet en lui-même est difficile à évaluer. Il va évidemment dépendre du niveau d'ambition visé et des solutions techniques choisies par l'équipe de MOE pour y arriver.

Bon à savoir : Il existe des aides financières possibles via le fond SEA pour les projets visant au moins le niveau Argent et localisés sur un département traversé par la LGV SEA Tours-Bordeaux, à condition d'avoir des marchés travaux signés avant fin 2025.

Comment faire pour en savoir plus et se lancer ?

1 / Prendre contact avec Odéys qui répondra à toutes vos questions sur la démarche et les modalités d'inscription.

2 / Trouver un accompagnateur BDNA, via l'annuaire disponible ici ou en contactant directement Florès : contact@flores-amo.fr

Et parce que le développement durable fait partie de l'ADN de Florès depuis sa création, nous avons des accompagnateurs prêts à vous suivre sur tous vos projets BDNA, mais aussi BDM, BDO et bientôt BDB et BDBFC !

A.P.